

BAREME HONORAIRES TRANSACTION

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 (taux de TVA au cours légal de 20.00 %)

Tous nos prix affichés s'entendent honoraires d'agence inclus et toutes taxes comprises

Les dits honoraires peuvent être prévus à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les modalités du mandat de vente.

Honoraires de Transaction :

Vente d'immeubles :

- ✓ Jusqu'à 80 000 euros Forfait 6 000 euros TTC
- ✓ De 80 001 à 170 000 euros Forfait 9 000 euros TTC
- ✓ De 170 001 à 205 000 euros 10 000 euros TTC
- ✓ Au-delà de 205 001 euros 5 % TTC du prix de vente

Murs commerciaux :

8 % TTC

Vente terrains à bâtir :

- ✓ Forfaitaire jusqu'à 250 000 € soit 15 000 € TTC
- ✓ De 251 000 € et plus 7 % TTC

Garage & Parkings

- ✓ De 1 à 25 000 euros Forfait 2 000 euros TTC
- ✓ De 25 001 euros et plus 10 % TTC

Estimations :

- ✓ Vacations horaire 100 euros HT soit 120 euros TTC

SYNDIC - GESTION - TRANSACTION

LE FREEWAY 854, av. du Campon 06110 LE CANNET
Tél : 04 93 45 69 05 / Fax : 04 93 43 37 19
cabinet@scarsini.fr

SARL GIBP AU CAPITAL DE 7500.00 €
RCS 449 145 390 00018 – APE 6831Z
RCP MMA ENTREPRISE – POLICE N° 120 137 405
GARANTIE FINANCIERE GALIAN 5.600.000.00 €
CARTE PROF : CPI N° 0605 2016 000 004 298 CCI NICE

ACCUEIL

du lundi au vendredi
• sur place : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
• téléphonique : de 10 h à 12 h



BAREME HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 (taux de TVA au cours légal de 20.00 %)

Honoraires de Gestion :

- ✓ Honoraires de gestion courante calculés sur le loyer seul :7.00 % HT soit 8.40 % TTC
- ✓ Assurance loyers impayés, protection juridique, dégradations immobilières calculée sur les sommes quittancées 1.60 % HT soit 2.00 %TTC

Honoraires de Location : *habitation ou mixtes (soumis à la Loi du 6 juillet 1989 Art 5)*

- ✓ Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du contrat de location : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon la zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué :
- ✓ Zone très tendue10.00 € /m² HT soit 12.00 € /m² TTC
- ✓ Zone tendue8.33 € / m² HT soit 10.00 € / m² TTC
- ✓ Zone non tendue6.67 € / m² HT soit 8.00 € / m² TTC
- ✓ Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué : 2.50 € / m² HT soit 3.00 € / m² TTC
- ✓ Frais d'entremise à charge exclusive du bailleur: 0.83 € /m² HT soit 1.00 € / m² TTC

Honoraires de location : *Garage – Parking*

- ✓ Forfait partagé 50 % locataire / 50 % bailleur :166.67 € HT soit 200.00 € TTC

Honoraires de location : *local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)*

- ✓ Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT : 12.00 % HT soit 14.40 % TTC
- ✓ Honoraires rédaction contrat calculés sur le loyer annule HC et HT : 2.50 % HT soit 3.00 % TTC